

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU MARDI 14 MARS 2017**

Secrétaire de séance : Géraldine Obriot

### **► Visite du réseau de chaleur avec la présence de Fabien Hubert (Technicien SYDER) :**

Visite commentée de la chaufferie collective et d'une sous-station à l'ensemble des élus.

### **► Validation du compte-rendu de la précédente séance du Conseil Municipal :**

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 16 février 2017 a été mis à disposition de l'ensemble des élus municipaux et, sans remarques ou observations, le Conseil valide ce document.

### **► Compte-rendu des délégations du Maire :**

- Monsieur le Maire nous informe de la prolongation de l'arrêt de travail de Catherine Bourget jusqu'au 31 août 2017 (date prévisionnelle de son départ en retraite).
- Monsieur le Maire nous informe de la signature d'un devis pour des travaux électriques à la salle polyvalente (rajout d'une prise 380V 32A pour brancher les camions frigorifiques) pour un montant de 376 € TTC.
- Monsieur le Maire nous informe de la signature d'un devis avec l'entreprise CG Fluides pour la mise aux normes des bâtiments publics pour un montant de 495 € H.T
- Monsieur le Maire nous informe de la signature d'un devis de 300 € H.T avec l'entreprise Séon Joël (Economiste de la construction) pour un chiffrage estimatif des coûts d'une éventuelle transformation en appartement de l'atelier de la salle des sociétés.
- Monsieur le Maire nous informe de la signature d'un devis avec l'entreprise "Acropole du son" d'un montant de 950 € pour la sonorisation de la foire.
- Monsieur le Maire nous informe de la signature d'un devis avec l'entreprise BEALEM pour un montant de 624 €, afin de réaliser la modification du raccordement électrique de l'école.
- Monsieur le Maire nous informe de la mise à disposition de la salle de cinéma tous les dimanche après-midi moyennant le prix de 84 € par mois, pour une activité danse.

### **► Présentation des budgets provisoires 2017 :**

Monsieur le Maire nous fait une présentation détaillée des projets de budgets primitifs (principal et assainissement) pour l'année 2016, résultant des travaux de la commission Finances et recueille les éventuelles observations, afin d'établir les documents définitifs qui seront proposés au vote lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

### **► Délibération réélection des membres de la Commission d'Appel d'Offres :**

*Cette délibération a été rajoutée à l'ordre du jour, à l'unanimité.*

Pour faire suite à la démission en 2014 de Frédéric Mure, qui était membre de la Commission d'Appel d'Offres, Monsieur le Maire, qui préside de droit cette instance, invite le Conseil Municipal à procéder à une réélection des membres de cette commission, qui sera appelée à se réunir pour le prochain marché public, relatif à la construction de la Halle-Préau. Après vote au scrutin de liste, les membres élus, à l'unanimité, sont les suivants :

Titulaires : Michel Rampon, Florent Imbert, Alain Chaussende

Suppléants : Baptiste Marjollet, Bruno Garnier, Jean-Paul Ducreux

### **► Délibération fixation de la redevance assainissement collectif 2017 :**

Daniel Vermare nous rappelle les montants pour l'année 2016 qui étaient de 20,00 € pour la part fixe et 0,66 € le m3 pour la part variable correspondant à la consommation d'eau achetée et rejetée sur le réseau. Prenant en compte les travaux de réfection engagés sur le réseau d'assainissement, une proposition est faite de porter les tarifs 2017 à 21 € pour la part fixe et 0,70 € pour la part variable. Pour les personnes ayant un puits : la part fixe est identique (21 €) et la part variable (0,70 €/ m3) est calculée sur un équivalent de 30 m3 par personne.

Le Conseil Municipal adopte à la majorité (*11 voix pour et 1 abstention*) les nouveaux tarifs pour 2017.

► **Délibération fixation des taux d'imposition 2017 :**

<b>Taxe d'habitation 2016</b>	<b>Taxe foncier bâti 2016</b>	<b>Taxe foncier non bâti 2016</b>
16,82%	18,51%	44,14%

Après rappel des taux d'imposition en vigueur, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de voter les taux d'imposition des trois taxes directes locales pour l'année 2017.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de maintenir les mêmes taux que ceux de l'année 2016.

► **Questions diverses :**

- Bar-Restaurant : Après la visite des locaux, 4 candidats ont confirmés leurs candidatures et ont été reçus, par le comité de pilotage, pour un entretien individuel. A la suite de ces rencontres, 3 personnes restent candidates. Un budget prévisionnel leur a été demandé.  
Une nouvelle réunion du comité de pilotage est programmée, afin de donner un premier avis sur ces candidatures pour la prochaine réunion du Conseil Municipal, qui devra statuer rapidement.